Université de Sherbrooke

Doctorat en économie du développement (Ph. D.)

Programme facultaire de bourses

École de gestion

Révisé le 26 septembre 2023

1. Objectifs

Les objectifs du programme facultaire de bourses du doctorat en économie du développement sont de faciliter le recrutement des meilleures candidatures par l'octroi d'un financement concurrentiel et de favoriser la réussite en assurant un financement minimal au cours des deux premières années du programme.

2. Modalités d'octroi

La bourse est composée d'un maximum de huit (8) versements, répartis entre le premier et le quinzième trimestre du programme. Chaque versement est conditionnel à l'atteinte de bornes de progression et d'excellence dans le programme. Le tableau ci-dessous présente les modalités d'octroi.

Les modalités d'octroi s'appliquent à toutes les personnes étudiantes inscrites au programme de doctorat en économie du développement, à partir du trimestre d'automne 2021.

Une étudiante ou un étudiant qui fait un passage accéléré au doctorat ou qui se fait reconnaître des acquis lors de l'admission au programme perd le droit aux versements de bourses pour les sessions qui lui sont créditées lors de son admission au doctorat.

3. Modalités générales d'application

3.1 Conditions d'admissibilité pour les quatre premiers versements

Les bourses des trimestres 1 à 4 (S1 à S4) sont attribuées automatiquement lorsque les conditions d'admissibilité sont rencontrées.

3.2 Responsabilité de l'étudiante et de l'étudiant

L'étudiante ou l'étudiant qui désire une des bourses de progression dans le programme d'études (S6 à S15) doit compléter le formulaire prévu à cet effet et le soumettre à sa direction de programme (phd-eco.eg@USherbrooke.ca) pour validation. La direction du programme approuve le versement de la bourse si l'étudiante ou l'étudiant a rempli les conditions d'admissibilité.

Important : Pour chacun des versements S6 à S15, l'étudiante ou l'étudiant aura un délai maximal de 12 mois après avoir rempli les conditions d'admissibilité pour réclamer son versement auprès de la direction de programme.

Modalités d'octroi de bourses pour les personnes étudiantes au doctorat en économie du développement (Ph. D.)

Étapes	Condition d'admissibilité	Montant	Actions requises pour initier le versement
♦ 1re session	Aucun abandon de cours au 15 novembre.	2 000 $	Le **vice-décanat à la recherche** fait les vérifications et procède au versement.
♦ 2e session	Aucun abandon de cours au 15 mars et atteinte d'un niveau de performance satisfaisant.	4 000 $	Le **vice-décanat à la recherche** fait les vérifications et procède au versement.
♦ 3e session	Avoir réussi les examens de synthèse.	3 000 $	Le **vice-décanat à la recherche** fait les vérifications et procède au versement.
♦ 4e session	Avoir respecté son plan de formation, maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,3 et aucun abandon de cours au 15 novembre.	2 000 $	Le **vice-décanat à la recherche** fait les vérifications et procède au versement.
♦ 6e session	Avoir déposé le document de la Proposition de recherche (ECN 869) prêt pour évaluation à la direction de recherche et au secrétariat du programme avant la fin du 6e trimestre[1]. La bourse est versée lorsque la Proposition de recherche est réussie.	2 000 $	**L'étudiant(e)** remplit le formulaire de demande de bourse et l'achemine à sa direction de programme.
♦ 9e session	Réussite de l'activité de recherche I (ECN 873) **ou** de l'activité de recherche II (ECN 863) avant la fin du 9e trimestre.	2 500 $	**L'étudiant(e)** remplit le formulaire de demande de bourse et l'achemine à sa direction de programme.
♦ 14e session	Réussite de l'activité de recherche I (ECN 873) **ou** de l'activité de recherche II (ECN 863) avant la fin du 14e trimestre.	2 500 $	**L'étudiant(e)** remplit le formulaire de demande de bourse et l'achemine à sa direction de programme.
♦ 15e session	Dépôt initial de la thèse avant la fin du 15e trimestre. La bourse est versée lorsque la thèse est acceptée pour soutenance.	2 500 $	**L'étudiant(e)** remplit le formulaire de demande de bourse et l'achemine à sa direction de programme.
	Total potentiel :	**20 500 $**	

[1] Si pour des raisons administratives, des activités de spécialisation préalables devaient être reportées à un autre trimestre et que cela avait pour effet de repousser l'inscription de la proposition de recherche (ECN 869) au 7e trimestre, le versement pourrait alors être effectué lors de la réussite de ECN 869 conditionnellement au dépôt du document avant la fin du 7e trimestre.